

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la formation du bureau définitif de la Chambre, conformément à l'article 1^{er} de son règlement intérieur.

M. le **Président**, avant d'ouvrir le scrutin pour cette opération, désigne, suivant l'usage, par la voie du sort, deux scrutateurs pour assister au dépouillement des votes.

Les scrutateurs désignés sont : MM. le vice-amiral comte Truguet et le comte de Bastard.

On procède au scrutin dans la forme accoutumée. Le résultat du dépouillement donne, au premier tour, sur un nombre total de 188 votans, la majorité absolue des suffrages à MM. le comte de Bouillé, le marquis de Laplace et le vicomte Dambray. M. le maréchal marquis Maison obtient, au second tour, la même majorité sur le nombre total de 205 suffrages. Tous sont proclamés par M. le Président secrétaires de la Chambre pour la session de 1830.

Les secrétaires élus prennent place au bureau sur l'invitation de M. le Président.

(La Chambre arrête que leur nomination sera portée à la connaissance du roi par une simple députation, et notifiée à la Chambre des députés par un message.)

M. le **Président** observe qu'après la promotion de son bureau définitif, la Chambre est dans l'usage de nommer, chaque année, une commission spéciale chargée de lui présenter un projet d'adresse en réponse au discours du roi. Il consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut s'occuper immédiatement de la désignation des commissaires.

La Chambre décide qu'elle s'en occupera.

M. le **Président** soumet ensuite à l'Assemblée, conformément à son arrêté du 7 mai 1828, la question de savoir si elle entend se réserver à elle-même ou confier à son Président le choix des 7 membres dont il est d'usage que soit composée la commission de l'adresse.

La Chambre décide que le choix des commissaires sera fait par M. le Président.

M. le **Président**, d'après cette décision, désigne immédiatement et proclame, pour membres de la commission, les 7 pairs dont les noms suivent :

MM. le duc de Doudeauville ;
le vicomte Lainé ;
le marquis de Lalour-Maubourg ;
le marquis de Marbois ;
le comte de Panisse ;
le comte Siméon ;
le marquis de Talaru.

L'ordre du jour appelle en dernier lieu la division de la Chambre en bureaux, conformément à l'article 14 du règlement.

Cette division, aux termes du même article, s'opère par la voie d'un tirage au sort dont le résultat distribue en 7 bureaux les 321 membres ayant en ce moment droit de siéger dans la Chambre.

Les bureaux, ainsi formés, se retirent dans leurs salles respectives, pour y procéder tant à la nomination de leurs présidents et secrétaires qu'à la formation du comité des pétitions.

(Ces opérations terminées, la séance est reprise.)

M. le **Président** met sous les yeux de l'As-

semblée l'état des nominations faites par chaque bureau.

ORGANISATION DES BUREAUX.

- 1^{er} Bureau. *Président*. M. le duc de Blacas.
Vice-président. M. le comte d'Haussonville.
Secrétaire. M. le comte de Peyronnet.
Vice-secrétaire. M. le marquis de Pérignon.
- 2^e — *Président*. M. le duc de Croi-d'Havré.
Vice-président. M. le maréchal duc de Dalmatie.
Secrétaire. M. le prince d'Arenberg.
Vice-secrétaire. M. le comte Belliard.
- 3^e — *Président*. M. le comte Chaptal.
Vice-président. M. le comte d'Arjuzon.
Secrétaire. M. le comte de Chabréant.
Vice-secrétaire. M. le marquis de Mortemart.
- 4^e — *Président*. M. le marquis de Marbois.
Vice-président. M. le maréchal duc de Trévise.
Secrétaire. M. le marquis Aimar de Dampierre.
Vice-secrétaire. M. le duc de Massa.
- 5^e — *Président*. M. le comte de Quélen, archevêque de Paris.
Vice-président. M. le comte de Ségur.
Secrétaire. M. le comte de Montalivet.
Vice-secrétaire. M. le comte d'Ambrugeac.
- 6^e — *Président*. M. le duc de Doudeauville.
Vice-président. M. le comte Molé.
Secrétaire. M. le marquis de Mirepoix.
Vice-secrétaire. M. le comte de Juigné.
- 7^e — *Président*. M. le comte Roy.
Vice-président. M. le duc de Sabran.
Secrétaire. M. le comte de Vaudreuil.
Vice-secrétaire. M. le duc de Coigny.

Comité des pétitions.

- 1^{er} Bureau. M. le comte d'Argout.
2^e — M. le comte de Castelbajac.
3^e — M. le marquis de Mortemart.
4^e — M. le duc Decazes.
5^e — M. le comte Portalis.
6^e — M. le comte de Kergariou.
7^e — M. le comte de Courtarvel.

La Chambre ordonne l'impression de cet état, ainsi que du tableau nominatif des membres des bureaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la Chambre se sépare sans ajournement fixe. Elle sera convoquée par M. le Président pour entendre le rapport de sa commission, aussitôt que celle-ci sera prête à le lui soumettre.